



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 décembre 2017 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur le conseiller Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet
Madame la conseillère Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur le conseiller Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Me Sylvie Parent, Chef de division - greffe, performance et informatique
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Signature du livre d'or pour souligner les 50 ans de la LIBRAIRIE LA MAISON D'ÉDUCATION et les 40 ans de la LIBRAIRIE MONET.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Invite les citoyens à respecter le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige et l'ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Informe les citoyens de la collecte spéciale des sapins de Noël les mercredis 10 et 17 janvier 2018 et leur indique de laisser leur sapin en bordure du chemin en position couchée.

Annonce la tenue d'une soirée d'information sur la rénovation résidentielle par Héritage Montréal le 24 janvier 2018 à 19 h à la salle du conseil. Des explications sur le système de permis seront également offertes au cours de cette soirée.

Indique que des informations concernant le projet Henri B (ancien terminus Laval) seront données au point 40.14 de l'ordre du jour.

Annonce que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 12 février 2018 à 19 h.

Invite les citoyens à consulter les ressources en ligne pour s'informer des opérations de déneigement.

- Monsieur Hadrien Parizeau: Suivi concernant le dossier sur la présence de coyotes.
- Invite les citoyens à respecter le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.
- Revitalisation du secteur Youville :
- Modification de l'heure de collecte des ordures ménagères les lundis sur la rue Lajeunesse dans le but de réduire les amoncellements de déchets.
- Rappel - Horaire de la collecte des ordures ménagères et du recyclage pendant la période des Fêtes dans le district de Saint-Sulpice.
- Madame Effie Giannou: Suivis et priorités : centre culturel et communautaire et sécurisation des rues, revitalisation du parc Sainte-Odile au printemps 2018 et ouvrage de rétention au bassin de drainage Gouin-Lavigne.
- Annonce l'inauguration officielle de la patinoire Bleu Blanc Bouge le 13 décembre 2017 au parc De Mésey.
- Invite les citoyens à donner aux démunis via les organismes de charité de l'arrondissement, notamment La Corbeille Bordeaux-Cartierville, Cartier Émilie et le Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC).
- Madame Nathalie Goulet: Annonce la tenue du magasin-partage de Noël organisé par le SNAC du 14 au 19 décembre 2017. Invite les citoyens à donner des denrées non périssables, du temps ou de l'argent à cet organisme.
- Invite les citoyens à acheter localement leurs présents de Noël.
- Monsieur Jérôme Normand: Effectue une mise au point sur les suivis et rencontres à venir avec les citoyens du district du Sault-au-Récollet.
- Annonce l'octroi d'un contrat pour la démolition et la reconstruction du pavillon de parc, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix (point 20.09).
- Invite les citoyens à acheter localement leurs présents de Noël.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

-8901 et 8903, avenue De Chateaubriand - Lot 1997139 du cadastre du Québec : autoriser une implantation à 0,67 mètre de l'emprise de l'avenue Émile-Journault au lieu de 2 mètres pour l'agrandissement du bâtiment (40.01).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 37, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Jean Archambault Centres locaux de services communautaires (CLSC) de l'arrondissement (dépôt d'un document).

André Courberon	Jardin communautaire Deschamps. Suggestions de développement pour le secteur Bordeaux : - aire de jeux pour adultes et enfants et centre d'interprétation de la nature; - végétalisation des ruelles. Absence de bibliothèque et de maison de la culture dans le secteur Bordeaux.
Frédéric Bataille	Temps de traverse pour les cyclistes aux feux de circulation à l'angle du boulevard Crémazie et de l'avenue Christophe-Colomb. Participation à distance aux séances du conseil d'arrondissement.
Robert Zan	Suivi - Ancienne chute à neige Brousseau.
Claudette Paradis	Piste cyclable et espaces de stationnement sur la rue De Port-Royal Est entre l'avenue Saint-Charles et la rue De La Roche.
Daniel Rochefort	Fermeture éventuelle de la bibliothèque De Salaberry.

Cette période de questions prend fin à 20 h 01.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document

10.05

CA17 090300

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017, tel que présenté, en y retirant le point suivant :

40.09 Adopter le Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant (RCA10 09005).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA17 090301

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2017 à 18 h et du 4 décembre 2017 à 19 h ainsi que celui de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 à 19 h.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2017 à 18 h et du 4 décembre 2017 à 19 h ainsi que celui de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA17 090302

Autoriser l'inscription de trois projets d'aménagement : une aire de jeux accessible au parc Ahuntsic, une aire de repos au parc Saint-Simon-Apôtre et l'intersection de la rue De Martigny et du boulevard Gouin Est dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020, de même que le financement des coûts non couverts par le programme, pour un montant maximum de 905 300 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser l'inscription de trois projets d'aménagement : une aire de jeux accessible au parc Ahuntsic, une aire de repos au parc Saint-Simon-Apôtre et une aire de repos avec fontaine à l'intersection de la rue De Martigny et du boulevard Gouin Est, dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020;

DE s'engager à financer la part des coûts non couverts par le programme pour un maximum de 905 300 \$ (avant taxes et contingences).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1173060039

CA17 090303

Accorder un contrat à J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC., pour les travaux de réfection du système d'éclairage du terrain de balle au parc Marcelin-Wilson - Dépense totale de 340 083,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2017-022 - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense de 340 083,04 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du système d'éclairage du terrain de balle au parc Marcelin-Wilson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 299 083,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-022;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1176074002

CA17 090304

Accorder un contrat à EXCAVATION G. GINGRAS INC. pour le réaménagement des aires de jeu au parc Sainte-Odile - Dépense totale de 642 735,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2017-019 - 13 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser une dépense de 642 735,07 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu au parc Sainte-Odile, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à EXCAVATION G. GINGRAS INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 512 735,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-019;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1176074003

CA17 090305

Accorder un contrat de services professionnels à la firme DMA ARCHITECTES s.e.n.c.r.l. pour l'élaboration de plans, devis et surveillance pour la construction d'un bâtiment accessoire et mandat de coordination et surveillance pour la construction d'un garage au parc De Mésey, pour une somme maximale de 67 835,25\$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2017-021 – 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 92 835,25 \$, comprenant les taxes et les frais incidents / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser une dépense de 92 835,25 \$, taxes incluses, pour l'élaboration de plans, devis et surveillance pour la construction d'un bâtiment accessoire et mandat de coordination et surveillance pour la construction d'un garage au parc De Mésey, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel DMA ARCHITECTES S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 67 835,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1177058004

CA17 090306

Approuver les conventions à intervenir avec la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY, la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST et la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL et octroyer des contributions financières totalisant 180 000 \$ pour l'année 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY, la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST et la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL, pour l'année 2018;

D'approuver à cette fin le versement de contributions financières de 60 000 \$ à chacun des organismes pour un total de 180 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1171388011

CA17 090307

Octroyer des contributions financières totalisant 27 816 \$ à des organismes oeuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 27 816 \$ aux organismes partenaires suivants pour l'année 2018 :

ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA	1 687 \$
CLUB DE TIR À L'ARC DE MONTRÉAL	631 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.	1 574 \$
CLUB DE LUTTE INTER - CONCORDIA	763 \$
CLUB D'ESCRIME « FLEURET D'ARGENT »	686 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL	631 \$
LE CLUB GYMNIX INC.	2 417 \$
CLUB DE HANDBALL D' AHUNTSIC-CARTIERVILLE	2 273 \$
FONDATION ACADÉ-KICKS	1 472 \$
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-AHUNTSIC (CPVMA)	1 181 \$
CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL	3 729 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	1 666 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC	1 397 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	1 336 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC	3 040 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE (C.P.A. L'ACADIE)	2 633 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	700 \$
TOTAL :	27 816 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1173060040

CA17 090308

Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2018 et octroyer des contributions financières totalisant 710 914 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2018, et octroyer des contributions financières totalisant 710 914 \$, réparties de la façon suivante :

Organismes	Activités physiques, culturelles, loisirs et plein air	Club sportif et activités sportives	Jeunesse	Sécurité urbaine	Entretien sanitaire	TOTAL 2018
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	23 196 \$	8 338 \$				31 534 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	65 012 \$	13 707 \$				78 719 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	12 566 \$	1 881 \$				14 447 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	22 946 \$	8 054 \$				31 000 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	12 324 \$	3 925 \$				16 249 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	44 485 \$	5 101 \$				49 586 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	10 691 \$	864 \$	3 240 \$			14 795 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	53 656 \$	4 765 \$	49 323 \$		46 345 \$	154 089 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD		18 761 \$				18 761 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION		6 216 \$				6 216 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE			62 655 \$			62 655 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC			24 743 \$			24 743 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC			46 206 \$			46 206 \$
PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE				161 914 \$		161 914 \$
	244 876 \$	71 612 \$	186 167 \$	161 914 \$	46 345 \$	710 914 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1173060041

CA17 090309

Approuver les conventions de services à intervenir avec des organismes pour une somme maximale de 38 013,25 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser une dépense de 38 013,25 \$, taxes incluses, et approuver à cette fin les conventions de services à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés;

LOISIRS SOPHIE BARAT	28 026,08 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	9 987,17 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1173060042

CA17 090310

Approuver la convention de services à intervenir avec VILLE EN VERT pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et octroyer un montant de 482 895 \$, taxes incluses, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense de 482 895 \$, taxes incluses, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement;

D'approuver à cette fin la convention de services à intervenir avec VILLE EN VERT, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2018;

DE mandater la Division des relations avec les citoyens, communication et développement durable pour s'assurer des balises et de la bonne utilisation des fonds accordés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1175027005

CA17 090311

Accorder un contrat à TREMPRO CONSTRUCTION INC. pour la démolition et la reconstruction du pavillon de parc, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix - Dépense totale de 2 887 533,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2017-020 - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense de 2 887 533,47 \$, taxes incluses, pour les travaux de démolition et reconstruction du pavillon de parc, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à TREMPRO CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 823 722,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-020;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 25,4 % par la ville centre, pour un montant de 734 833,40 \$, et à 74,6 % par l'arrondissement, pour un montant de 2 152 700,07 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1175258002

CA17 090312

Ratifier une dépense additionnelle de 32 457,66 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination des sols et travaux connexes au parc De Mézy en vue de l'implantation d'une patinoire extérieure réfrigérée « Bleu Blanc Bouge » offerte en don par la Fondation des Canadiens pour l'enfance, dans le cadre du contrat accordé à E2R INC. (CA17 090112), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 272 800,52 \$ à 1 305 258,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2017-011.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE ratifier une dépense additionnelle de 32 457,66 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination des sols et travaux connexes au parc De Mézy pour l'implantation d'une patinoire extérieure réfrigérée « Bleu Blanc Bouge », offerte en don par la Fondation des Canadiens pour l'enfance, et ce, dans le cadre du contrat accordé à E2R INC. (CA17 090112), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 272 800,52 \$ à 1 305 258,18 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette somme est entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1177344001

CA17 090313

Autoriser une dépense maximale de 103 912,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution par MARCARKO LTÉE des travaux de réaménagement des comptoirs de permis et d'accueil en agencement avec les nouveaux comptoirs du Bureau d'Accès Montréal de l'arrondissement situé au 6^e étage du 555, rue Chabanel Ouest.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 103 912,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution par MARCARKO LTÉE. des travaux de réaménagement des comptoirs des permis et de l'accueil en agencement avec les nouveaux comptoirs du Bureau d'Accès Montréal de l'arrondissement situé au 6^e étage du 555, rue Chabanel Ouest, conformément au bail signé par la résolution CA07 090230;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1177344002

CA17 090314

Ratifier une dépense additionnelle de 7 297 \$, taxes incluses, pour les travaux d'éclairage et de raccordement électrique (Projet Courtepointe de la Promenade Fleury) dans le cadre du contrat accordé à l'entrepreneur LAURIN LAURIN (1991) INC. (CA17 090214), majorant ainsi le montant total du contrat de 65 186,46 \$ à 72 483,46 \$, taxes incluses. - Appel d'offres sur invitation S-AC-2017-024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE ratifier une dépense additionnelle de 7 297 \$, taxes incluses, pour les travaux d'éclairage et de raccordement électrique (Projet Courtepointe de la Promenade Fleury) dans le cadre du contrat accordé à LAURIN LAURIN (1991) INC. (CA17 090214), majorant ainsi le montant total du contrat de 65 186,46 \$ à 72 483,46 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1177189005

CA17 090315

Autoriser une dépense additionnelle de 81 082,33 \$, taxes incluses, pour des services professionnels au parc Saint-Paul-de-la-Croix, dans le cadre du contrat accordé à 2ARCHITECTURES INC. (CA16 090040 / CA16 090334), majorant ainsi le montant total du contrat de 123 574,34 \$ à 204 656,67 \$ taxes incluses / Approuver l'addenda à la convention.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 81 082,33 \$, taxes incluses, pour des services professionnels au parc Saint-Paul-de-la-Croix dans le cadre du contrat accordé à 2ARCHITECTURES INC. (CA16 090040 / CA16 090334), majorant ainsi le montant total du contrat de 123 574,34 \$ à 204 656,67 \$, taxes incluses;

D'approuver le projet d'addenda à la convention à intervenir avec 2ARCHITECTURES INC. et AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1167058001

CA17 090316

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1173032003

CA17 090317

Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, selon les budgets prévus à l'exercice 2018 et autoriser à cette fin une dépense de 7 168 400 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre négociée par le Service de l'approvisionnement, selon les budgets prévus à l'exercice 2018;

D'autoriser à cette fin une dépense de 7 168 400 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1173757011

CA17 090318

Octroyer une contribution financière non récurrente de 100 \$ à LA CORBEILLE-BORDEAUX-CARTIERVILLE.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente totalisant 100 \$ à LA CORBEILLE-BORDEAUX-CARTIERVILLE afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1173060043

CA17 090319

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'agrandissement du bâtiment portant les numéros 8901 et 8903, avenue De Chateaubriand, une implantation à 0,67 mètre de l'emprise de l'avenue Émile-Journault au lieu de 2 mètres - Lot 1997139 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant les numéros 8901 et 8903, avenue De Chateaubriand, une implantation à 0,67 mètre de l'emprise de l'avenue Émile-Journault au lieu de 2 mètres;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'agrandissement du bâtiment portant les numéros 8901 et 8903, avenue De Chateaubriand, une implantation à une distance de 0,67 mètre de l'emprise de l'avenue Émile-Journault au lieu de 2 mètres, tel que montré sur les plans numérotés 1/9 à 7/9, datés du 9 novembre 2017 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 13 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1174039017

CA17 090320

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières, la circulation de calèches et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant la circulation de calèches sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1173060037

CA17 090321

Édicter, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010), l'ordonnance relative au taux d'inoccupation des logements sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

Édicter, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010), l'ordonnance jointe à la présente résolution relative au taux d'inoccupation des logements sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1171066015

CA17 090322

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 10055, avenue Papineau (école St-Pius-X) - Lot 2698585 du cadastre du Québec - Zones 1466, 1478 et 1479.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 353 (usages restaurant, café-terrace et traiteur), 335.1 (saillies dans la marge), 389 (nombre d'arbres à planter), 418.2 (verdissage), 544 et 558 (quais de chargement) et 597.1 (canopée) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2698585 du cadastre du Québec et portant le numéro 10055, avenue Papineau, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant vers la rue Sauvé avec un volume de 1 et 2 étages, aux conditions suivantes :

1. les usages restaurant, café-terrasse et traiteur sont autorisés;
2. l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
3. l'aménagement de l'aire de stationnement située dans la cour latérale doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
4. l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
5. la demande de permis de transformation doit être accompagnée d'un plan détaillé d'aménagement paysager;
6. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin, afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan du certificat de localisation de l'immeuble daté du 11 novembre 2014

ANNEXE B

Cahier de présentation préparé par UN ARCHITECTURE INC. daté du 12 octobre 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 12 octobre 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1170449015

CA17 090323

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions.

40.05A 1170449014

CA17 090324

Adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions (01-274-45).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05B 1170449014

CA17 090325

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (RCA17 09006).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1171388007

CA17 090326

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (RCA17 09007).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1171388006

CA17 090327

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (RCA17 09008).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1171388008

CA17 090328

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) (RCA17 09009).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1173247001

CA17 090329

Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018 (RCA17 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1171082006

CA17 090330

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

40.12A 1171082013

CA17 090331

Prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12B 1171082013

CA17 090332

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

40.13A 1171082012

CA17 090333

Prendre acte du dépôt du Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13B 1171082012

CA17 090334

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec – Zone 1320.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 208 (absence commerciale ou institutionnelle au rez-de-chaussée), 85 et 347.1 (appareils de climatisation sur un balcon, parcours riverain) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans de l'annexe A, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse et de construire un bâtiment de 3, 4 et 5 étages avec en plus des constructions hors-toit, aux conditions suivantes:

- l'implantation, la hauteur et les élévations du nouveau bâtiment doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
- la lettre d'engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal doit être déposée avant l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14A1170449012

CA17 090335

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec - Zone 1323.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.3 et 16.1 (hauteur maximale en mètres), 22 (usage, hauteur et retraits des constructions hors-toit) et 208 (absence commerciale ou institutionnelle au rez-de-chaussée) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet:

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans de l'annexe A, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse et de construire un bâtiment de 3, 4 et 5 étages avec en plus des constructions hors-toit, aux conditions suivantes:

- l'implantation, la hauteur et les élévations du nouveau bâtiment doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
- l'espace intérieur de type « chalet urbain » situé au niveau de la construction hors-toit et adossé à la terrasse commune localisée sur le toit du 5^e étage est autorisé et la superficie est limitée à 100 mètres carrés;
- les équipements mécaniques hors-toit doivent être d'une hauteur maximale de 2 mètres et être localisés de façon à ce qu'ils ne soient pas ou peu visibles des voies publiques;
- la lettre d'engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal doit être déposée avant l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14B 1170449012

CA17 090336

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec - Zone 1323.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 21.1 et 87.2 (hauteur et retraits des écrans des terrasses et des équipements mécaniques), 50.1 (marges avant et latérale), 335.1 (saillies dans la marge) 85 et 347.1 (appareils de climatisation sur un balcon, parcours riverain) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet:

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans de l'annexe A, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse et de construire un bâtiment de 3, 4 et 5 étages avec en plus des constructions hors-toit, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la hauteur et les élévations du nouveau bâtiment doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
- les équipements mécaniques hors-toit doivent être d'une hauteur maximale de 2 mètres et être localisés de façon à ce qu'ils ne soient pas ou peu visibles des voies publiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14C 1170449012

CA17 090337

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 525, rue de Louvain Est (École Christ-Roi) (lot 1998273 du cadastre du Québec), de fournir quatre unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment en contribuant au fonds de compensation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 525, rue de Louvain Est, érigé sur le lot 1998273 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1171066011

CA17 090338

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2018, lequel est joint au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1171928005

CA17 090339

Désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1171928004

CA17 090340

Nommer la présidente et le vice-président du Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT) ainsi qu'un nouveau membre désigné par la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE nommer les membres suivants au Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT) :

- Madame Effie Giannou, conseillère du district de Bordeaux-Cartierville : Présidente
- Monsieur Jérôme Normand, conseiller du district du Sault-au-Récollet : Vice-président

et pour un mandat de deux ans :

- Madame Karolanne Laurendeau-Goupil, membre désigné par la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville, en remplacement de madame Sylvie Trudel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1176492010

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.01

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 12 décembre 2017 est levée à 20 h 22.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement